

Le 21/12/2018 à 18h30

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

**PRESIDENT** Madame Caroline CAYEUX

**PRESENTS** Madame CAYEUX, Monsieur PIA, Monsieur TABOUREUX, Madame CORILLION, Madame PARAGE, Monsieur BOURGEOIS, Monsieur VIBERT, Monsieur DE SAINTE MARIE, Madame LESURE, Monsieur MICHELINO, Monsieur LAGHRARI, Madame SENOL, Madame COLIGNON DUROYON, Madame BRAMARD, Monsieur DORIDAM, Monsieur JULLIEN, Monsieur LY, Madame HERBANNE, Madame BERTOIS, Monsieur GASPART, Madame TRAORE, Monsieur NEKKAR, Madame BAPTISTE, Monsieur NOGRETTE, Monsieur SALITOT, Madame DJENADI, Madame GEFFROY, Monsieur RAHOUI, Madame FONTAINE, Monsieur SAULNIER.

**ABSENTS** Madame ABLA, Monsieur LOCQUET, Madame PERNIER, Madame NAKIB, Madame ITALIANI, Monsieur ILLIGOT.

**POUVOIRS** Madame Catherine THIEBLIN à Madame Caroline CAYEUX, Madame Guylaine CAPGRAS à Monsieur Olivier TABOUREUX, Madame Nicole WISSOTZKY à Monsieur Franck PIA, Monsieur Jérôme LIEVAIN à Madame Corinne CORILLION, Monsieur Claude POLLE à Madame Nathalie BERTOIS, Monsieur Benoît MIRON à Madame Cécile PARAGE, Monsieur Thibaud VIGUIER à Madame Jacqueline FONTAINE, Monsieur Grégory NARZIS à Madame Anne GEFFROY, Madame Stéphanie PRIOU à Monsieur Mehdi RAHOUI.

Date d'affichage	28 décembre 2018
Date de la convocation	14 décembre 2018
Nombre de présents	30
Nombre de votants	39

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est Madame Elodie Baptiste

Le 21/12/2018 à 18h30

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

**PRESIDENT** Madame Caroline CAYEUX

**PRESENTS** Madame CAYEUX, Monsieur PIA, Monsieur TABOUREUX, Madame CORILLION, Madame PARAGE, Monsieur BOURGEOIS, Monsieur VIBERT, Monsieur DE SAINTE MARIE, Madame LESURE, Monsieur MICHELINO, Monsieur LAGHRARI, Madame SENOI, Madame COLIGNON DUROYON, Madame ABLA, Madame BRAMARD, Monsieur DORIDAM, Monsieur JULLIEN, Monsieur LY, Madame HERBANNE, Madame BERTOIS, Monsieur GASPART, Madame TRAORE, Monsieur NEKKAR, Madame BAPTISTE, Monsieur NOGRETTE, Monsieur SALITOT, Madame DJENADI, Madame GEFFROY, Monsieur RAHOUI, Madame FONTAINE, Monsieur SAULNIER.

**ABSENTS** Monsieur LOCQUET, Madame PERNIER, Madame NAKIB, Madame ITALIANI, Monsieur ILLIGOT.

**POUVOIRS** Madame Catherine THIEBLIN à Madame Caroline CAYEUX, Madame Guylaine CAPGRAS à Monsieur Olivier TABOUREUX, Madame Nicole WISSOTZKY à Monsieur Franck PIA, Monsieur Jérôme LIEVAIN à Madame Corinne CORILLION, Monsieur Claude POLLE à Madame Nathalie BERTOIS, Monsieur Benoît MIRON à Madame Cécile PARAGE, Monsieur Thibaud VIGUIER à Madame Jacqueline FONTAINE, Monsieur Grégory NARZIS à Madame Anne GEFFROY, Madame Stéphanie PRIOU à Monsieur Mehdi RAHOUI.

Date d'affichage	28 décembre 2018
Date de la convocation	14 décembre 2018
Nombre de présents	31
Nombre de votants	40

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est Madame Elodie Baptiste

Le 21/12/2018 à 18h30

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

**PRESIDENT** Madame Caroline CAYEUX

**PRESENTS** Madame CAYEUX, Monsieur PIA, Monsieur TABOUREUX, Madame CORILLION, Madame PARAGE, Monsieur BOURGEOIS, Monsieur VIBERT, Monsieur DE SAINTE MARIE, Madame LESURE, Monsieur MICHELINO, Monsieur LAGHRARI, Madame SENOL, Madame COLIGNON DUROYON, Madame ABLA, Madame BRAMARD, Monsieur DORIDAM, Monsieur LOCQUET, Monsieur JULLIEN, Monsieur LY, Madame HERBANNE, Madame BERTOIS, Monsieur GASPART, Madame TRAORE, Monsieur NEKKAR, Madame BAPTISTE, Monsieur NOGRETTE, Monsieur SALITOT, Madame DJENADI, Madame GEFFROY, Monsieur RAHOUI, Madame FONTAINE, Monsieur SAULNIER.

**ABSENTS** Madame PERNIER, Madame NAKIB, Madame ITALIANI, Monsieur ILLIGOT.

**POUVOIRS** Madame Catherine THIEBLIN à Madame Caroline CAYEUX, Madame Guylaine CAPGRAS à Monsieur Olivier TABOUREUX, Madame Nicole WISSOTZKY à Monsieur Franck PIA, Monsieur Jérôme LIEVAIN à Madame Corinne CORILLION, Monsieur Claude POLLE à Madame Nathalie BERTOIS, Monsieur Benoît MIRON à Madame Cécile PARAGE, Monsieur Thibaud VIGUIER à Madame Jacqueline FONTAINE, Monsieur Grégory NARZIS à Madame Anne GEFFROY, Madame Stéphanie PRIOU à Monsieur Mehdi RAHOUI.

Date d'affichage	28 décembre 2018
Date de la convocation	14 décembre 2018
Nombre de présents	32
Nombre de votants	41

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est Madame Elodie Baptiste

Le 21/12/2018 à 18h30

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances.

**PRESIDENT** Madame Caroline CAYEUX

**PRESENTS** Madame CAYEUX, Monsieur PIA, Monsieur TABOUREUX, Madame CORILLION, Madame PARAGE, Monsieur BOURGEOIS, Monsieur VIBERT, Monsieur DE SAINTE MARIE, Madame LESURF, Monsieur MICHELINO, Monsieur LAGHRARI, Madame SENOL, Madame COLIGNON DUROYON, Madame ABLA, Madame BRAMARD, Monsieur DORIDAM, Monsieur LOCQUET, Monsieur JULLIEN, Monsieur LY, Madame HERBANNE, Madame BERTOIS, Monsieur GASPART, Madame TRAORE, Monsieur NEKKAR, Madame BAPTISTE, Monsieur NOGRETTE, Madame DJENADI, Madame GEFFROY, Monsieur RAHOUI, Madame FONTAINE, Monsieur SAULNIER.

**ABSENTS** Madame PERNIER, Madame NAKIB, Madame ITALIANI, Monsieur ILLIGOT.

**POUVOIRS** Madame Catherine THIEBLIN à Madame Caroline CAYEUX, Madame Guylaine CAPGRAS à Monsieur Olivier TABOUREUX, Madame Nicole WISSOTZKY à Monsieur Franck PIA, Monsieur Jérôme LIEVAIN à Madame Corinne CORILLION, Monsieur Claude POLLE à Madame Nathalie BERTOIS, Monsieur Antoine SALITOT à Monsieur Mohrad LAGHRARI, Monsieur Benoît MIRON à Madame Cécile PARAGE, Monsieur Thibaud VIGUIER à Madame Jacqueline FONTAINE, Monsieur Grégory NARZIS à Madame Anne GEFFROY, Madame Stéphanie PRIOU à Monsieur Mehdi RAHOUI.

Date d'affichage	28 décembre 2018
Date de la convocation	14 décembre 2018
Nombre de présents	31
Nombre de votants	41

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est Madame Elodie Baptiste

## EXTRAIT DE REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le conseil municipal s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville le vendredi 21 décembre 2018 à 18h30 conformément aux dispositions de l'article L 2121-9 du code général des collectivités territoriales.

### **1- Budget primitif 2019 du budget principal, de l'eau et de l'Elispace ; création, modification et suppression d'autorisations de programmes ou d'engagements**

Le conseil municipal a approuvé à la **MAJORITE** le budget primitif 2019 du budget principal et le conseil municipal a approuvé à l'**UNANIMITE des suffrages exprimés** le budget primitif 2019 de l'eau et de l'Elispace, de la Ville qui s'équilibre de la manière suivante :

Principal	83 772 696	83 772 696	33 625 215	33 625 215
Eau	1 007 150	1 007 150	2 173 150	2 173 150
Elispace	677 861	677 861	115 510	115 510

### **2- Décision modificative n°2 du budget principal**

Le conseil municipal a approuvé à la **MAJORITE** la décision modificative n°2 du budget principal arrêtée comme suit et le conseil municipal a approuvé à la **MAJORITE** une subvention d'équilibre de 700 000€ au budget annexe Lotissent Agel.

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	600.000,00	Propositions nouvelles	0,00
Virement à la section d'investissement	-600.000,00		
<b>Total :</b>	<b>0,00</b>	<b>Total :</b>	<b>0,00</b>

#### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	0,00	Propositions nouvelles	600.000,00
		Virement de la section de fonctionnement	-600.000,00
<b>Total :</b>	<b>0,00</b>	<b>Total :</b>	<b>0,00</b>

### **3- Pouvoirs du Maire – délégation du Conseil Municipal en matière de couverture du besoin de financement de la collectivité**

Le conseil municipal a accepté à l'UNANIMITE de donner délégation au maire en matière de couverture du besoin de financement de la collectivité au terme de l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **4- Finances – Actualisation de la longueur de voirie communale au 1<sup>er</sup> janvier 2019**

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE l'actualisation de la longueur de voirie communale au 1<sup>er</sup> janvier 2019 qui est de 208.068 mètres linéaires.

### **5- Finances – Vote des taux d'imposition de l'année 2019**

Le conseil municipal a approuvé à la MAJORITE le vote des taux d'imposition communaux 2019 comme suit :

- taxe d'habitation (TH) : 16,60 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 35,66%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 68,56 %

### **6- Finances – Réitération garantie d'emprunts au bénéfice de la SA d'HLM du Beauvaisis**

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE de réitérer sa garantie pour le remboursement de chaque ligne du prêt réaménagée, initialement contractée par la SA d'HLM du Beauvaisis, à hauteur d'un montant total de 13 022 154,83 euros (100%) selon les conditions mentionnées et les caractéristiques des emprunts réaménagés par la caisse des dépôts et consignations.

### **7- Finances – Réitération garantie d'emprunts au bénéfice de la société OSICA**

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE de réitérer sa garantie pour le remboursement de chaque ligne du prêt réaménagée, initialement contractée par la société OSICA, à hauteur d'un montant total de 4 328 670,00 euros (100%) selon les conditions mentionnées et les caractéristiques des emprunts réaménagés par la caisse des dépôts et consignations.

### **8- Régie de recettes 'Multi accueil saint Lucien' – Mise en débet du régisseur – demande de remise gracieuse**

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE la demande de remise gracieuse concernant la régie « Multi accueil Saint Lucien » qui a un déficit de caisse d'un montant de 25,59 euros.

### **9- Finances – Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) approbation du rapport du 10 septembre 2018**

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 10 septembre 2018.

## **10- Crématorium de Beauvais – Révision tarifaire 2019**

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE la révision tarifaire 2019 applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2019, du crématorium de Beauvais.

## **11- Service civique – Demande d'agrément**

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE la demande d'agrément concernant le service civique qui s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans et aux jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans.

## **12- Tableau des effectifs - Ajustement**

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE les ajustements du tableau des effectifs liés à la modification de grades ou de temps de travail suite aux remplacements d'agents mutés ou partis en retraite.

## **13- Régime indemnitaire - modificatif**

Le conseil municipal a adopté à l'UNANIMITE les nouvelles dispositions et en particulier pour le cadre d'emplois des ATSEM, compte tenu de l'erreur matérielle, de considérer ces nouveaux montants applicables rétroactivement dès le 1<sup>er</sup> octobre 2018.

## **14- Action sociale 2019**

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE la mise en place d'une convention avec le COS, selon les mêmes termes qu'en 2018, à savoir une participation de la ville à hauteur de 0,9% de la masse salariale de l'année précédente, et ce, pour l'ensemble des agents.

## **15- Plan 'Action Cœur de ville' : demandes de subventions**

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE la demande de subventions concernant le plan 'Action Cœur de ville' de Beauvais qui a été signé le 11 juin 2018 avec les partenaires du programme.

## **16- Plan 'Action Cœur de ville' de Beauvais : convention Action Logement**

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE la convention Action Cœur de Ville – volet immobilier avec Action Logement et les partenaires associés.

## **17- Service vie associative – Subvention associative – Maintien du trop perçu**

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE le maintien du trop-perçu de subvention d'un montant de 3 000€ à l'association La farandole, qui le fléchera sur son activité prépondérante à savoir la halte-garderie.

## **18- Direction du projet éducatif territorial – petite enfance – règlement des établissements d'accueil de jeunes enfants**

Le conseil municipal a adopté à l'UNANIMITE le nouveau règlement de fonctionnement qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et qui prendra en compte :

- Les nouvelles dénominations et adresse des établissements,
- La réduction du délai de prévenance des absences,
- La suppression du forfait de 20 heures du temps d'adaptation.

## **19- Elispace – Programmation complémentaires 1<sup>er</sup> semestre 2019**

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE la programmation complémentaire 2019 de l'Elispace, validé par son conseil d'exploitation.

## **20- Foncier – Lotissement de la longue Haye – ventre du lot 41**

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE la vente à la MGOS (Mutuelle Généraliste des Œuvres Sociales), le lot 41 cadastrée section AG n°755 d'une superficie de 3105 m<sup>2</sup> au prix de 40 € HT, TVA en sus à la charge de l'acquéreur, soit un total de 124 200 € HT.

## **21- Foncier – Demande d'intervention de l'EPFLO – Acquisition de l'ancienne pouponnière départementale**

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE la demande d'intervention de l'EPFLO en vue de l'acquisition auprès du département de l'Oise des parcelles cadastrées section K n°s 1446 et 1147 d'une superficie totale de 17 136 m<sup>2</sup> au prix de 1 100 000 €, l'avis des domaines s'élevant à 1 470 000 €, auquel il convient d'ajouter les coûts de proto-aménagement et les frais divers soit un montant total estimé à 1 670 000 € HT. Le bien sera rétrocédé à la commune avec une décote au titre du dispositif de minoration foncière qui sera ajustée au vu du montant des travaux réalisés et du programme qui sera acté.

## **22- Projet du pôle d'échange multimodal – convention SNCF Gares et Connexions / Ville de Beauvais**

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE la convention SNCF Gares et Connexions/Ville de Beauvais concernant le projet de pôle d'échange multimodal. Le conseil municipal a approuvé à \*\*\*\*les demandes de subventions et de dérogation pour commencement anticipé de l'étude auprès des partenaires financiers.

## **23- Patrimoine – Transfert des lycées Langevin, Félix Faure, Jeanne Hachette, des Jacobins et de l'annexe du lycée agricole d'Airion au Conseil Régional des Hauts de France**

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE le transfert en pleine propriété et à titre gratuit des lycées Langevin, Félix Faure, Jeanne Hachette, des Jacobins et de l'annexe du lycée agricole d'Airion au profit du conseil régional des Hauts de France.



**24- Sport – convention pluri-annuelle d’objectifs et de moyens avec l’association « les foulées de la rue » - approbation**

Le conseil municipal a approuvé à l’UNANIMITE la convention pluri-annuelle d’objectifs et de moyens avec l’association « les foulées de la rue » qui organise chaque année un grand rassemblement sportif à travers une course de dix kilomètres dans les rues de la ville. Les bénéfices de cette course à caractère humanitaire lui servent à mener ses actions solidaires.

**25- Sport – subvention – TELETHON 2018 – attribution d’une subvention à l’association française contre les myopathies**

Le conseil municipal a approuvé à l’UNANIMITE le versement d’une subvention de 1 000,00 euros à l’association française contre les myopathies, correspondant aux droits des entrées de la patinoire des 7 et 8 décembre 2018.

**26- Sport – équipement sportif – stade Pierre Omet – modification projet de travaux de transformation d’un terrain de football – demande de subventions**

Le conseil municipal a approuvé à l’UNANIMITE des suffrages exprimés la demande de subvention auprès de tous les partenaires mobilisés dans ce dossier à un taux de financement maximum et le conseil municipal approuve à \*\*\*\*\* le projet de travaux de transformation d’un terrain de football au stade Pierre Omet.

**27- Convention de partenariat avec le collège privé Marcel Callo – les Apprentis d’Auteuil dans le cadre d’un Contrat Départemental de Développement Culturel (CDDC)**

Le conseil municipal a approuvé à l’UNANIMITE la convention entre la ville de Beauvais et le collège privé Marcel Callo – les Apprentis d’Auteuil pour la mise en place en 2018-2019 d’un Contrat Départemental de Développement Culturel (CDDC) intitulé « Mouvements de cour ».

**28- Convention avec le lycée agricole de l’Oise : Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole de Beauvais (CFPPA)**

Le conseil municipal a approuvé à l’UNANIMITE la convention pour l’année 2019 entre le Quadrilatère, les artistes et le lycée agricole de l’Oise, CFPPA – Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole de Beauvais

**29- Signature d’une convention avec l’association le Comptoir magique et attribution d’une subvention**

Le conseil municipal a approuvé à l’UNANIMITE la convention et l’attribution d’une subvention de fonctionnement de 81 000 € à l’association le Comptoir Magique pour l’organisation de la 24<sup>ème</sup> édition du festival le Blues autour du Zinc à Beauvais.

### **30- Tarifs de rémunération des temps de réunion et formation des guides-conférenciers**

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE les tarifs de rémunération des temps de réunion et de formation des guides-conférenciers comme suit :

- Fixer un tarif horaire égal à 14 € brut – indemnité compensatrice de congés payés en sus ;
- Prévoir leur évolution sur la base des évolutions annuelles des rémunérations de la collectivité.

### **31- Application des conventions collectives du spectacle pour l'emploi d'artistes et techniciens déclarés au Guichet Unique du Spectacle Occasionnel (GUSO)**

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE le choix de la Convention Collective Nationale des Entreprises Artistiques et Culturelles du secteur public du spectacle vivant pour l'emploi d'artistes et techniciens déclarés au GUSO par les services de la ville concernés et l'Elispace.

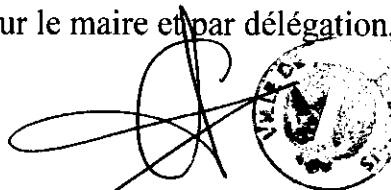
### **DÉLÉGATION DONNÉE A MADAME LE MAIRE – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES**

Le conseil municipal a pris acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation.

La séance est levée à 20H05

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Pour le maire et par délégation,



Cécile PARAGE  
Maire Adjoint